



SEPTEMBRE 2019

PRIME DE SERVICE

Un acompte d'un montant de 40% de la prime de service sera versé sur la paie du mois de Novembre 2019.

Les agents ne souhaitant pas recevoir cet acompte doivent en faire la demande par écrit avant le **Vendredi 08 Novembre 2019, délai de rigueur.**

Le courrier est à envoyer au Service des Ressources Humaines.

RAPPEL Les agents ayant eu 60 jours d'arrêt et plus sur l'année 2019 ne bénéficieront pas de l'acompte, et ce afin d'éviter qu'il perçoive un acompte supérieur au solde qui leur est dû. ***Les agents concernés recevront donc un unique versement au mois de Février 2020.***

CAPL

Les prochaines Commissions Administratives Paritaires Locales se dérouleront le **Mercredi 27 Novembre 2019.**

Lors de ces CAPL seront abordés les sujets suivants :

- Les disponibilités
- Les notes 2019
- Les avancements de grade

☛ *Pour toute demande ou réclamation, merci de les adresser au Président des CAPL avant le **Vendredi 8 Novembre 2019.***

CAMPAGNE DE NOTATION 2019

Les notes définitives ont été saisies et validées par la Direction. Une copie sera remise à l'agent par son supérieur hiérarchique après qu'il ait pris connaissance de sa note définitive, daté et signé le compte-rendu de l'entretien professionnel.

☛ *L'original signé est à transmettre aux Ressources Humaines pour le **Lundi 30 septembre 2019 par le cadre.***

CEREMONIE DES VŒUX - MEDAILLES

La réglementation relative à l'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale peut permettre de décerner cette distinction aux agents de l'Établissement qui auront accompli **au 1er Janvier 2020, 20 ans de services effectifs pour la médaille d'argent, 30 ans pour la médaille de vermeil et 35 ans pour la médaille d'or.**

A noter : Les services rendus à temps partiel sont pris en compte au prorata du temps de travail accompli.



Les agents qui remplissent l'une des conditions ci-dessus, et qui souhaitent se voir proposer une médaille pour la prochaine promotion, peuvent se faire connaître auprès du Bureau des Ressources Humaines **avant le Vendredi 11 Octobre 2019.**

☛ *Les intéressés devront fournir une copie de leur livret de famille et de leur carte nationale d'identité.*

Les médailles du travail seront décernées le jour de la cérémonie des vœux, à savoir **le Vendredi 24 Janvier 2020 en Salle Polyvalente.** Au cours de cette cérémonie, les jeunes retraités ayant cessé leurs fonctions en 2019 se verront attribuer un cadeau.

ARRIVEE PSYCHOLOGUE : Mme BOURGERIE

Nous souhaitons la bienvenue à **Madame Ludivine BOURGERIE, Psychologue**, qui a intégré le Centre Hospitalier de L'Aigle le 10 Septembre 2019.

Elle travaillera à mi-temps sur les Soins Palliatifs et à mi-temps sur la prise en charge psychologique des patients de l'ensemble de l'établissement.

Son numéro de poste est le ☎ **99.21** et également joignable au ☎ **06.43.63.86.41** (portable professionnel).



ARBRE DE NOËL

L'Arbre de Noël aura lieu le **Mercredi 11 Décembre 2019 à 14h00 Salle de Verdun** pour les agents ayant des enfants nés entre le 1^{er} Janvier 2005 et le 31 Décembre 2018.

ACCES PLANICIEL

Pour se connecter pour la première fois à leur compte Planiciel, les agents doivent saisir les informations suivantes :

CODE AGENT : Matricule (*indiqué en haut à droite sur vos bulletins de paie*)

MOT DE PASSE : Matricule

☛ Vous pourrez ensuite modifier ce mot de passe et le personnaliser.



Pour tout problème de connexion, **les agents sont invités à contacter le Bureau des Ressources Humaines**, et non pas directement Planiciel.

CGOS

Suite à l'application par le C.G.O.S du Prélèvement à la source pour le compte de l'administration fiscale sur les prestations imposables sur les revenus, les informations de l'Espace agent ont été modifiées.

❖ **Le taux de prélèvement** appliqué à chaque agent est désormais indiqué dans sa rubrique Mes infos, «Ressources» de l'Espace agent. Il est accompagné de la date de sa dernière mise à jour.

❖ **Les montants prélevés pour chaque prestation** sont affichés dans la rubrique « Mes suivis / Prestations ». Pour chacune des prestations perçues, en complément du montant net versé, sont désormais précisés : le montant imposable, le taux prélevé pour le compte de l'administration fiscale ainsi que le montant prélevé. Les prestations qui ne sont pas soumises à imposition sur le revenu ne sont pas prélevées.

❖ **Et, l'an prochain**, afin de compléter leur déclaration annuelle d'impôt sur les revenus, les agents verront afficher dans leur **rubrique "Fiscalité" les informations suivantes**, pour chaque prestation versée :

- **Montant brut** : montant attribué pour la prestation avant tout prélèvement,
- **Montant net** : montant versé à l'agent sur son compte bancaire,
- **Prélèvement impôt** : montant versé à l'administration fiscale dans le cadre du Prélèvement à la source de l'impôt,
- **Montant imposable** : montant à déclarer aux impôts lors de la déclaration annuelle des revenus,
- **Date de versement** : date d'émission du versement par la banque du C.G.O.S,
- **Date d'annulation** : en cas de prestation annulée,
- **Montant CSGI** : montant de la cotisation versée par le C.G.O.S au titre de la Contribution sociale généralisée, destinée à la protection sociale,
- **Montant CRDS** : montant de la cotisation versée par le C.G.O.S au titre de la Contribution à la réduction de la dette sociale, destinée au remboursement de la dette sociale.

Précisions :

☛ **En cas d'annulation d'une prestation indûment versée** (ou de requalification de la prestation Maladie), ce sera à l'agent d'en informer l'administration fiscale afin notamment de récupérer l'impôt qui a été prélevé.

☛ **Les montants des prestations liées à la « Garde d'enfants » et des « CESU » sont mentionnés imposables.** Cette aide financière, sous forme de CESU préfinancé ou au titre de la Garde d'enfants, est exonérée d'impôt sur le revenu sous un plafond annuel fixé actuellement à 1 830 € par an et par agent. **Il revient donc à l'agent d'effectuer éventuellement la correction sur sa déclaration d'impôt pré-remplie en prenant en compte toutes les prestations de type « Garde d'enfants » et « CESU » perçues par son foyer fiscal, quels que soient les organismes attributeurs. Aucun prélèvement à la source au titre de l'impôt sur le revenu n'est appliqué sur ces montants.**

Seules certaines prestations du C.G.O.S sont soumises à l'imposition sur les revenus.

VIOLENCES CONJUGALES

Le département de l'Orne fait partie de la liste des départements français les plus touchés par les violences conjugales. Pour dire « stop », un numéro national **anonyme et gratuit** :



VACCINATION GRIPPE SAISONNIERE

La campagne de vaccination 2019-2020 débute en octobre et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2020.



La vaccination pour les professionnels de santé permet de lutter contre la transmission nosocomiale de la grippe en particulier vers les personnes âgées ou fragilisées.

Nous vous invitons à prendre contact avec l'Infirmière de Santé au travail, **Nadège GADOIS**, Poste 9926, qui dispense **gratuitement** ce vaccin au personnel :

Permanence Santé au Travail :

- **lundi et jeudi** de 13h00 à 17h00
- **mardi et vendredi** de 9h00 à 12h30

HAS – VISITE DE SUIVI

Suite à la visite de suivi du 5/10/2019, l'établissement a reçu les résultats de la Haute Autorité de Santé qui a décidé d'une certification « **B** » : **certification avec recommandations.**

Les non-conformités pour la thématique « Management de la Prise en charge Médicamenteuse du patient » ont été levées. **L'ensemble des actions mis en place doit être poursuivi afin de maintenir le niveau d'exigence.**

OPERATION MOI(S) SANS TABAC

« Préparez-vous à vivre une nouvelle expérience :

Comment arrêter de fumer sans prendre de poids, tout en gagnant de l'argent !

A l'occasion du « mois sans tabac », l'Hôpital s'associe à cette action pilotée par le Ministère de la santé et nos équipes de professionnels sont à votre écoute.

CALENDRIER DES OPERATIONS

• **Stand Magasin Intermarché**

Mardi 8 octobre 2019 de 9h30 à 12h30

• **Stand à l'Hôpital - Hall Gynéco-Obstétrique**

Mardi 15 octobre 2019 de 13h00 à 17h00

• **Stand à l'Hôpital - Hall Consultations Externes**

Jeudi 17 octobre 2019 de 13h00 à 17h00

• **Stand Centre LECLERC**

Mardi 22 octobre 2019 de 9h30 à 12h30

• **Stand à l'Hôpital – IFSI/IFAS**

Lundi 28 octobre 2019 de 13h00 à 17h00

Pour plus d'informations, contacter Nadège GADOIS, ☎ 9926, Infirmière de Santé au travail.

ARRIVEES – DEPARTS

❖ ARRIVEES

☎ Mme BOURGERIE Ludivine, Psycho, EMSP

☎ M HEMART Nathan, IDE, USSR

☎ Mme PAUMIER Valérie, Cadre de Santé, Foisy

☎ M SELOSSE Quentin, Manip Radio appr., Imagerie Médicale

☎ Mme TERNISIEN Sylvie, IDE, Aiglontine

❖ DEPARTS

☎ Mme BOCAHUT Manon, IDE, Chirurgie

☎ Mme FARIN Delphine, Adj Adm, Secrétariat Imagerie Médicale

☎ Mme HAMON Eurielle, Manip radio, Imagerie Médicale

☎ Mme LECUYER Agathe, AS, Gynéco Obs

☎ Mme LUCAVEI Julia, Psycho, EMSP

☎ Mme PARAGE Mylène, IDE, USSR

☎ M TAHRI Abdelhay, AS, Bloc

☎ Mme TAHRI Najat, Directrice des Soins

